



DEUX DÉCÈS, UN RPS : LA VIGILANCE N'EST PLUS UNE OPTION

Ces derniers mois, plusieurs événements graves ont touché Sopra Steria I2S : deux décès et une enquête RPS qui peine à démarrer, malgré les alertes répétées. Ces faits ne peuvent plus être traités comme des incidents isolés. Ils révèlent une fragilité profonde de la prévention et une tendance inquiétante à retarder les actions pourtant obligatoires.

Lorsqu'un salarié est victime d'un accident ou d'un risque psychosocial (RPS), la loi impose à l'entreprise de mener sans délai une enquête pour en comprendre les causes et éviter qu'elles ne se reproduisent.

Or, chez nous, ces enquêtes s'enlisent : réunions reportées, informations partielles, absence de la Médecine du Travail, et surtout, une interprétation restrictive des accords visant à limiter le rôle des élus du CSE. Résultat : la prévention recule, la confiance s'effrite, et la santé des salariés passe au second plan.

UNE INTERVENTION INATTENDUE MAIS NÉCESSAIRE

L'Inspectrice du travail, normalement invitée par la Direction lorsque les points CSSCT figurent à l'ordre du jour, n'avait une nouvelle fois pas été conviée. Face à cette omission répétée, elle a pris l'initiative de se déplacer d'elle-même au CSEE de septembre.

Une présence surprise, mais pleinement justifiée : elle a recadré la Direction sur ses obligations légales et rappelé à l'ensemble des élus leurs responsabilités collectives. Son message était clair : **la santé au travail n'est pas négociable.**

Pour la **CFDT**, la prévention n'est pas un slogan, c'est un devoir.

La Direction ne peut plus continuer à freiner les enquêtes ou à se protéger derrière des interprétations d'accords.

Les élus **CFDT** exigent des actes immédiats : une transparence totale, la présence systématique de la Médecine du Travail, et une prise de conscience réelle à tous les niveaux.

Nous ne sommes plus dans le temps de l'attente, mais dans celui de la responsabilité.

Les élus **CFDT** resteront mobilisés pour faire respecter les obligations légales et replacer la prévention au cœur du travail quotidien. Prévenir n'est pas un choix, c'est une obligation

LE DROIT A LA DÉCONNEXION ! UN ÉQUILIBRE A PRÉSERVER

Nos webinaires et temps d'échanges peuvent être enrichissants, mais lorsqu'ils se tiennent entre 12h et 14h, ils empiètent sur la pause déjeuner, pourtant indispensable pour se ressourcer

Le Code du travail rappelle que l'employeur doit garantir le respect des temps de repos et de vie personnelle. C'est tout le sens du droit à la déconnexion : préserver la santé et l'équilibre de chacun.

La charte interne encourage chacun à respecter ses temps de pause, à éviter l'envoi de messages hors horaires et à couper les notifications pendant les congés...

La direction précise que les webinaires peuvent être suivis sur le temps de travail ou en différé, sans empiéter sur la pause méridienne. **La participation reste volontaire.** Si le visionnage est exigé par le manager, il doit avoir lieu pendant les heures de travail et être reconnu comme temps de travail effectif.

Pour les élus **CFDT**, le droit à la déconnexion, c'est avant tout une marque de respect : celui de son propre équilibre et de celui des autres.

REMUNERATION : SAVOIR OU L'ON SE SITUE

À la **CFDT**, nous avons conçu et développé un outil unique permettant d'analyser votre positionnement salarial de manière fiable et personnalisée. Il permet de se situer par rapport aux salaires moyens, en tenant compte de nombreux critères : coefficient Syntec, genre, famille d'emploi, région, ancienneté, âge, etc. Ce positionnement est réalisé par les élus **CFDT** eux-mêmes, de façon confidentielle et à votre demande. Pour en bénéficier, contactez-nous à l'adresse suivante :

dscfdtsoprasteria@gmail.com

 **Un outil 100 % CFDT, pour y voir plus clair dans sa rémunération.**

PLUS D'INFOS DANS NOTRE COM'SYNDICALE



La CFDT vous informe
Sopra Steria I2S
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LA MENSUELLE

Le cancer du sein est la 1ère cause de décès par cancer chez la femme. Pourtant, avec un dépistage précoce et régulier tous les 2 ans, à partir de 50 ans, le cancer du sein est guéri dans plus de 90% des cas, s'il est pris à temps.

A l'occasion d'**Octobre Rose**, les initiatives se multiplient pour rappeler la gravité de cette maladie et sensibiliser les femmes à l'importance du dépistage.

Octobre Rose
Tous concernés, tous solidaires

Combattre les cancers féminins

ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Inscrivez-vous à la liste de diffusion l'essentiel pour recevoir par mail les actualités au fur et à mesure, et chaque mois, un résumé du CSE.
dscfdtsoprasteria@gmail.com

Consultez notre site internet